

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE



15^{ème} Rallye Régional du Beaufortain

4 et 5 mai 2018



ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE
AUTOMOBILE CLUB DE SAVOIE

Avec le concours de l'écurie Club Auto Sport du Beaufortain

REGLEMENT PARTICULIER

A.S.A.C. DE SAVOIE
340 Chemin des Carrières
73230 SAINT ALBAN LEYSSE

Avant tout, il est particulièrement recommandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le Code de la Route au cours de leurs reconnaissances de l'itinéraire du rallye, ils ne doivent en aucun cas effectuer des essais de vitesse. Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de la sympathie manifestée par les habitants des régions traversées, en veillant à leur sécurité et à leur tranquillité. Les organisateurs pourront refuser le départ à tout concurrent ayant fait l'objet d'infraction sur le parcours du rallye sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : lundi 26 mars 2018

Ouverture des ENGAGEMENTS : lundi 2 Avril 2018

(Important : Voir Article 3.1.5)

Clôture des engagements :	Lundi 23 avril 2018 à Minuit, cachet de La Poste faisant foi
Parution du Road Book :	Dimanche 29 avril 2018 à l'Hotel Restaurant La Cascade
Dates et heures de reconnaissances :	Dimanche 29 avril 2018 de 9h00 à 18h00 Vendredi 4 mai 2018 de 9h00 à 17h00
Vérification des documents :	Vendredi 4 mai 2018 de 17h00 à 21h00 Salle des Fêtes de BEAUFORT
Vérification des voitures :	Vendredi 4 mai 2018 de 17h30 à 21h30 Place Roger FRISON ROCHE 73270 BEAUFORT
Mise en parc de départ 1 ^{ère} voiture :	17h00
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 4 mai 2018 à 19h30 Salle des Fêtes 73270 BEAUFORT
Publication des équipages admis au départ :	Vendredi 4 mai 2018 à 22 h30 Le confluent 73270 BEAUFORT
Départ de la 1 ^{ère} Étape :	Samedi 5 mai 2018 de Beaufort à 7h50 (1 ^{ère} voiture)
Arrivée du rallye :	Samedi 5 mai 2018 à Beaufort à 17h09 (1 ^{ère} voiture)
Vérification finale :	Samedi 5 Mai 2018 à l'arrivée du rallye au Garage MUNIER Carrefour de Manant 73270 Villard / Doron.
Publication des résultats du rallye :	Le Confluent – Place Roger FRISON-ROCHE 73270 BEAUFORT Samedi 5 Mai 2018, 30mn après l'entrée au Parc Fermé du dernier concurrent.
Remise des prix :	Samedi 5 Mai 2018 à 20h00, sous la halle de Beaufort.

Article 1. Organisation.

L'Association Sportive de l'Automobile Club de Savoie organise avec le concours du **Club Auto Sport du Beaufortain** le :

15^{ème} RALLYE RÉGIONAL du BEAUFORTAIN

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° **R56** en date du **22 janvier 2018** et par la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° **R4** en date du **22 janvier 2018**.

Organisateur administratif : ASAC de SAVOIE

Adresse : 340, Chemin des Carrières
73230 St ALBAN LEYSSE
04 79 75 42 59

Organisateur technique : BELLAVARDE Mélodie

Adresse : 109 Impasse du Doron
73200 Cesarches
06.21.91.22.29
Melodie.bellavarde@yahoo.fr

Secrétariat du rallye : ASAC de Savoie : 340, Chemin des Carrières.

Téléphone/Fax : 04.79.75.42.59

Mail : contact@asac-savoie.fr

Permanence du rallye : Le Confluent – Place Roger FRISON-ROCHE, 73270 BEAUFORT

Tél. : Mr Denis MOCELLIN : 06 62 58 52 07 ou Mr Michel BONFILS : 06 11 95 13 79

Lieu, date, horaire : Sortie du parc Fermé, Beaufort, du vendredi 4 mai 2018 à 17h 00 au Samedi 5 Mai 2018 à la fin du rallye

Tableau d'affichage : Devant Le Confluent – Place Roger FRISON-ROCHE
73270 BEAUFORT

1.1 Officiels.

Observateur du Comité	En attente de désignation	
Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Mr AGOSTINHO Armand	Licence N° 012775
Collège des Commissaires Sportifs :	Mme FAGOT Isabelle Mr GEOFFRAY Patrick	Licence N° 172694 Licence N° 140271
Directeur de Course :	Mr BERTHON Daniel	Licence N° 001621
Directeur de Course Adjoint :	Mr DETROYAT Jean Mr AUBIER Mathis	Licence N° 003042 Licence N° 192805
Directeurs de course délégués aux épreuves :	Mr GAGNAIRE Patrick Mr COLOMB Pierre Alain	Licence N° 003062 Licence N° 153833
Directeur de course adjoint aux épreuves :	Mr BENOIT Laurent Mr LUSSIANNA Maxime	Licence N° 046771 Licence N° 233332
Voiture tricolore :	Mr BONFILS Michel Mr MOCELLIN Denis	Licence N° 001490 Licence N° 003310
Voiture autorité	Mme BELLAVARDE Mélodie Mr MACHETTO Mickael	Licence N° 171880 Licence N° 002081
000	Mr GIBILY Christian	Licence N° 003302
00	Mr FABRE Thierry	Licence N° 086560
Voiture balai	Dr RIGAUT Claude	Licence N° 029269
Responsable des classements :	Mr BARRET-BOISBERTRAND	Licence N° 002025
Responsable Commissaires Techniques :	Mr CAPPELLETTI Olivier	Licence N° 134399
Commissaires Techniques :	Mr RACHEX Christian Mme DALPAOS Prunelle Vickie Mr CASSET Bernard Mr RANCON J.Marc	Licence N° 044181 Licence N° 233751 Licence N° 056047 Licence N° 014085
Chargés des carnets de bords	Mme ARNAUD Sabine	Licence N° 173899
Chargés des Relations avec les Concurrents :	Mme JEUNE Valérie Mme TRAMONT Emilie	Licence N° 161099 Licence N° 179234
Juge de faits	Mr PITARCH Floréal Mme SIMON Sylvie	Licence N° 002729 Licence N° 214749
Responsables des Commissaires :	Mr VERGER Thierry	Licence N° 180560
Chargé de la Presse :	Mr DEVILLE CAVELIN Patrick	Licence N° 157938
Médecin chef :	Dr RIGAUT Claude	

1.2 Éligibilité

Le 15^{ème} RALLYE RÉGIONAL du BEAUFORTAIN compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2018 coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes 2018
- Le Challenge de l'ASAC de Savoie 2018

1.3 Vérifications

Les équipages verront leur heure de convocation en consultant le site de l'A.S.A.C. de Savoie : <http://asac-savoie.fr>
Les vérifications administratives auront lieu le vendredi 4 mai 2018 à la salle des fêtes de Beaufort de 17h00 à 21h00.
Vérifications Techniques : Place Roger FRISON-ROCHE à Beaufort de 17h30 à 21h30.
Les vérifications finales seront effectuées au garage Renault Munier Carrefour de Manant 73270 Villard / Doron. Tarif horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC maximum.

Article 2.Assurances

Conforme au règlement standard FFSA

Article 3.Concurrents et Pilotes

3.1 Demande d'Engagement – Inscriptions

3.1.5 Toute personne qui désire participer au 15^{ème} Rallye Régional du Beaufortain doit adresser la demande d'engagement accompagnée du montant de l'engagement **exclusivement par La Poste**. Au plus tôt le lundi 02 avril 2018 le cachet de la poste faisant foi, et au plus tard le lundi 23 avril 2018, cachet de la poste faisant foi.

ASAC de SAVOIE
340, Chemin des Carrières
73230 St ALBAN LEYSSE

Tout engagement reçu par tout autre moyen que La Poste sera refusé.
Tout engagement posté avant le lundi 02 Avril 2018 sera retourné.

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à **150 voitures** maximum.

Le Road-Book sera disponible à partir du dimanche 29 avril 2018 à l'Hôtel Restaurant La Cascade à Villard sur Doron (au croisement de la route du col des Saisies et de la route de Beaufort).

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 340,00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 680,00 €

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 Ordre de départ

3.3.1 voir réglementation.

3.3.2 voir réglementation.

Article 4.Voitures et Équipements

4. C Rallye régionaux
Conforme au règlement standard FFSA

4.1.1 Vitres,
Conforme au règlement standard FFSA

4.2 Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques.
Conforme au règlement standard FFSA

4.3 Assistance

4.3.1.1. Conforme au règlement standard FFSA

4.3.1.2. Pendant toute la durée du rallye, les réparations et ravitaillements sont interdits sur la totalité du parcours, hormis dans les parcs d'assistance indiqués dans le règlement particulier et le road-book.

Il ne sera délivré qu'une seule plaque d'assistance et un autocollant pare-brise par voiture engagée.
Il sera possible d'acquérir une seconde plaque et autocollant pour un véhicule au prix de 10.00 €.

ATTENTION SEULS LES VÉHICULES SE PRESENTANT AVEC LA PLAQUE ET L'AUTOCOLLANT COLLÉ EN HAUT ET A DROITE DU PAREBRISÉ SERONT AUTORISÉS À PÉNÉTRER DANS L'ENCEINTE DU PARC D'ASSISTANCE DE MARCÔT.

En dehors des parcs d'assistance, toute éventuelle intervention sur les voitures ne peut être effectuée que par les seuls membres de l'équipage et exclusivement avec les moyens du bord, sans l'apport d'aucune aide extérieure quelle qu'elle soit.

4.3.2.3. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- **de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,**
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.
Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.
Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.3.5 Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée qu'il soit latéral ou longitudinal **est strictement interdit qu'il s'agisse de chauffe de pneumatiques, de freins ou pour toute autre raison.**

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculations doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, *une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.*

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

Article 5. Publicité

Un additif sera publié pour la publicité.

Article 6. Sites et Infrastructures

6.1 Description

Le 15^{ème} Rallye régional du Beaufortain présente un parcours de 120.30 Km en une seule étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.900 Km. Les épreuves de classement sont :

E.S. 1,3,5	HAUTELUCE	4,800 Km.
E.S. 2,4,6	ARECHES	8.500 Km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe «itinéraire».

Un reclassement sera effectué au départ de la deuxième section par rapport au classement des ES 1 et/ou ES2

Pénalités non incluses.

Il pourra être annulé par la direction de course si besoin est.

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.5 Les reconnaissances, **limitées à 3 passages maximum** ne seront autorisées que le dimanche 29 avril 2018 de 9h00 à 18h00 et le Vendredi 4 mai 2018 de 9h00 à 17h00.

Des contrôles seront effectués sur le parcours lors des reconnaissances.

6.2.6 Un sticker numéroté dit "sticker de reconnaissance" sera remis en même temps que le **road book**. Il devra être collé en **haut à droite du pare-brise**.

Article 7. Déroulement du Rallye

Conforme pour l'ensemble de l'article 7

7.5.17.3 Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4X4, appareils de levage, etc.) ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la direction de course d'évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

Article 8. Réclamation - Appel

Conforme au règlement standard FFSA

Article 9. Classements

Conforme au règlement standard FFSA

Article 10. Prix

Prix en chèque : 1^{er} du classement général : **650 €**, 2^{ème} du classement général : **500€**, 3^{ème} du classement général : **350 €**. 1^{ère} Dame : **340 €**.

Par classe :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
1 ou 2 partants	170 €				
3 ou 4 partants	340 €				
de 5 à 9 partants	340 €	240 €	185 €		
de 10 à 14 partants	340 €	240 €	185 €	145 €	
+ de 15 partants	340 €	240 €	185 €	145 €	130 €

Coupe :

Des coupes pourront être distribuées de la façon suivante :

- une coupe par personne pour les 3 premiers du classement général.
- une coupe par personne pour les 3 premiers de chaque groupe.
- une coupe par personne pour les 3 premiers de chaque classe.
- une coupe par personne pour tous les équipages féminins.
- les commissaires seront récompensés par tirage au sort.

La remise des prix se déroulera le Samedi 5 Mai 2018 à 20h00, sous la halle de Beaufort

Tout sur le 15^{ème} rallye régional du Beaufortain

Site : www.rallyedubeaufortain.com

Mail : info@rallyedubeaufortain.com

Site ASAC : www.asac-savoie.fr